

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.841
10 février 2000

Original : FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA HUIT CENT QUARANTE ET UNIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 10 février 2000, à 10 h 15

Président : M. Harald Kreid (Autriche)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Distingués représentants, je déclare ouverte la 841^{ème} séance plénière de la Conférence du désarmement.

Aujourd'hui, deux orateurs figurent sur la liste. Je donne la parole au premier orateur, qui est l'Ambassadeur de Cuba, M. Carlos Amat Fores.

M. AMAT FORES (Cuba) (traduit de l'espagnol) : Étant donné que c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de commencer mon intervention en vous félicitant sincèrement pour le travail que vous avez accompli. Je profite aussi de cette occasion pour réitérer l'appui sans réserves et la coopération totale de ma délégation dans l'exercice de vos fonctions. Je félicite chaleureusement votre prédécesseur pour le travail qu'il a effectué. Nous sommes également disposés à continuer de collaborer de manière positive avec votre successeur. Je désire en outre remercier le personnel du secrétariat et l'équipe de traducteurs et d'interprètes pour l'appui irremplaçable qu'ils nous apportent dans l'accomplissement de notre travail.

Nous commençons une nouvelle session de la Conférence du désarmement dans une situation internationale qui n'a rien à voir avec celle que prévoyaient ceux qui nourrissaient les idées les plus optimistes en matière de désarmement au début de la dernière décennie, idées qui se sont fortement développées à la fin la guerre froide, et qui annonçaient notamment, selon une logique élémentaire, la possibilité de voir disparaître totalement et définitivement les armes nucléaires. Si je dis "selon une logique élémentaire", c'est parce qu'avec la fin de la guerre froide il semblait que la cause de l'accroissement débridé des arsenaux nucléaires dans le monde allait disparaître. Je dois néanmoins vous avouer qu'à Cuba nous avons toujours observé cet optimisme avec une certaine réserve.

Aujourd'hui, tout est plus clair. Il est lamentable et profondément troublant que ces idées optimistes n'aient pas correspondu à la réalité dans laquelle nous avons toujours vécu, réalité qui transparait crûment au travers de différents événements récents. Un exemple : l'adoption par l'OTAN d'un nouveau concept stratégique dans lequel sont réaffirmés les fondements de la doctrine inacceptable et indéfendable de la dissuasion nucléaire, et qui consacre en outre le droit de cette Organisation à intervenir militairement à l'échelle de la planète, ce qui pourrait conduire, comme cela s'est déjà produit, au lancement d'actions contraires aux principes et règles consacrés par la Charte des Nations Unies. Je pourrais citer d'autres exemples qui illustrent cette réalité dangereuse, mais je préfère évoquer plus tard certains d'entre eux.

Monsieur le Président, je ne peux manquer de vous exprimer la reconnaissance de ma délégation pour les efforts que vous déployez pour que les membres de la Conférence parviennent à un accord au sujet de l'adoption d'un programme de travail pour cette session.

Dans la situation internationale que j'ai évoquée précédemment, le rôle de la Conférence du désarmement se renforce. Il devient impératif d'écouter les appels lancés par la communauté internationale dans des résolutions adoptées par diverses instances, dont l'Assemblée générale des Nations Unies. Cela fait un certain nombre d'années que celle-ci adopte des résolutions dans lesquelles elle demande à la Conférence d'établir un comité spécial du désarmement nucléaire. L'an dernier, par sa résolution 54/54 P, elle a demandé de nouveau à la Conférence, de constituer, à titre prioritaire, un mécanisme de ce type.

(M. Amat Fores, Cuba)

Mon pays affirme à nouveau qu'il appuie fermement la création d'un comité spécial du désarmement nucléaire dans le cadre de la Conférence du désarmement, et ceci restera la première des priorités pour notre délégation. Comment peut-on prétendre que les négociations sur les armes nucléaires ne relèvent que de formules bilatérales, alors que ces armes menacent l'humanité tout entière ? Si, un jour, les armes nucléaires venaient à être employées, que ce soit par suite d'une volonté délibérée, d'un dysfonctionnement, d'un accident ou d'une erreur de calcul, elles ne feraient pas de distinction entre possesseurs et non-possesseurs d'armes nucléaires, entre combattants et non-combattants, ni même entre ceux qui, dans cette belle salle, sont pour la création d'un comité spécial du désarmement nucléaire, et ceux qui y sont opposés. En une occurrence aussi malheureuse, nous courrions tous le même risque de périr.

En tant que membre du Groupe des 21, ce dont elle est fière, Cuba a exprimé ses idées sur le programme de travail dans les documents CD/1570 et CD/1571, lesquels indiquent la position du Groupe à cet égard.

Ces propositions sont claires et reflètent la volonté du Groupe des 21 d'ouvrir immédiatement des négociations qui devront éliminer pour toujours le danger latent que représente la possession d'armes nucléaires par certaines puissances.

Certains pensent que cette position n'est pas réaliste et ont même déclaré qu'elle n'était pas adaptée à la situation présente. Notre délégation se demande alors ce qu'est le réalisme. Peut-être que la seule option réaliste consiste à mener des négociations conduisant à de nouveaux instruments de non-prolifération qui perpétueront la division discriminatoire et inacceptable entre États dotés d'armes nucléaires et États qui n'en sont pas dotés, pendant que seront mises au point de nouvelles armes perfectionnées et que seront cherchés des moyens technologiques avancés qui permettront, dans la pratique, d'apporter des améliorations qualitatives et quantitatives aux armes nucléaires.

Peut-être que le réalisme, en matière de désarmement nucléaire, consiste à encourager l'installation de nouveaux systèmes de défense antimissile qui menacent d'affaiblir les accords actuels de limitation des armes nucléaires stratégiques et les perspectives de nouvelles réductions des armes nucléaires stratégiques et tactiques, ou à attendre encore 30 ans, ou plus, pour voir comment, malgré le temps écoulé, les États parties au TNP n'auront pas poursuivi "de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace", ainsi que demandé à l'article VI de ce Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Cuba n'est pas partie au TNP parce qu'elle le considère comme un instrument discriminatoire qui établit, apparemment pour toujours, deux catégories d'États mais, elle comprend les frustrations qu'éprouvent nombre de pays en raison de la façon, à notre avis partielle, dont il est appliqué.

La Conférence ne peut rester, année après année, dans l'impossibilité d'ouvrir des négociations sur ce qui continue d'être la question la plus hautement prioritaire en matière de désarmement, à savoir le désarmement nucléaire, ainsi qu'indiqué dans les objectifs et priorités que l'Assemblée générale des Nations Unies a définis dans la Déclaration finale et

(M. Amat Fores, Cuba)

le Programme d'action qu'elle a adoptés à sa première session extraordinaire consacrée au désarmement et qui sont toujours pleinement valables.

L'Assemblée générale des Nations Unies réaffirme également, dans sa résolution 54/53, intitulée "Prévention d'une course aux armements dans l'espace", adoptée quasiment à l'unanimité et, ce qui est plus important, sans aucune voix contre, "que la Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement, a un rôle primordial à jouer dans la négociation d'un ou de plusieurs accords multilatéraux, selon qu'il conviendra, visant à prévenir, sous tous ses aspects, une course aux armements dans l'espace"; elle y invite en outre la Conférence à rétablir un comité spécial à cette fin.

Il est alors paradoxal et frustrant que nous ne soyons pas capables de donner corps aux engagements que nous avons pris devant la communauté internationale, dans l'instance même que celle-ci a choisie pour entamer des négociations sur les questions de désarmement et de limitation des armements. Il est clair qu'il n'échappe pas à mon analyse que pour que puisse commencer un quelconque exercice de négociation, il est indispensable que nous fassions tous preuve de la volonté politique requise et de flexibilité pour pouvoir atteindre les nobles objectifs qu'il nous a instamment été demandé de viser.

Cuba s'est toujours prononcée en faveur du désarmement nucléaire et de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. C'est pour cela que tous nos programmes d'utilisation de cette énergie visent des fins pacifiques et font l'objet d'accords de garanties conclus avec l'AIEA. Il s'agit de l'expression de la vocation pacifiste de notre pays et de notre Gouvernement. Dans cet esprit, nous avons récemment signé un protocole additionnel à nos accords de garanties avec l'AIEA, fondé sur le modèle de protocole adopté par cette organisation. C'est là une contribution concrète à un régime international de garanties renforcé, efficace et effectif. Parmi les pays ayant passé des accords de garanties du type INFCIRC/66, Cuba est ainsi devenue le premier à signer un tel protocole avec l'AIEA.

Monsieur le Président, nous désirons profiter de cette occasion pour évoquer également d'autres thèmes importants du désarmement et de la limitation des armements qui sont actuellement analysés. L'un de ces thèmes fait en ce moment l'objet d'un examen dans une salle proche, je veux parler des négociations sur le protocole visant à renforcer la Convention sur les armes biologiques. Notre pays suit ces négociations avec beaucoup d'intérêt et participe activement aux travaux du Groupe spécial. Nous apprécions les progrès réalisés dans cette instance et nous sommes disposés à continuer de contribuer de façon positive et constructive à ces négociations, de sorte que nous puissions conclure, avant la cinquième Conférence d'examen de la Convention, comme cela a été décidé lors de la Conférence précédente, un protocole efficace à vocation universelle.

Par ailleurs, tout en soulignant qu'elle accorde le plus haut rang de priorité à la question du désarmement nucléaire, Cuba affirme qu'elle partage les préoccupations liées au trafic illicite d'armes légères et de petit calibre et appuie les initiatives qui sont prises sur les plans bilatéral, régional et multilatéral, pour rechercher des solutions négociées dans ce domaine. Dans le cadre de toutes ces initiatives, il faut tenir compte des circonstances et du contexte particuliers de

(M. Amat Fores, Cuba)

chaque pays ou région, sans appliquer des recettes de manière automatique. Une tribune appropriée pour aborder en détail cette problématique sera la Conférence internationale sur le commerce illicite des armes sous tous ses aspects, qui devra se tenir en 2001. La Conférence ne devra porter que sur les aspects illicites du commerce des armes, comme l'a recommandé l'Assemblée générale des Nations Unies. Les travaux du Comité préparatoire de cette Conférence débiteront très bientôt, et mon pays s'apprête à y participer activement, avec l'espoir que nous obtiendrons des résultats positifs.

Enfin, j'aimerais réaffirmer le désir de la délégation cubaine de voir la Conférence commencer ses travaux de fond, et, à cet égard, j'insiste sur le fait que nous ne sommes pas favorables aux approches prétendument pragmatiques qui ne servent en définitive que certains intérêts individuels très limités. Nous ne souhaitons pas non plus que l'on traite isolément ou de manière sélective certains thèmes au détriment d'autres qui ont une importance égale ou supérieure ou dont le rang de priorité est identique ou plus élevé.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de Cuba de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées. Je donne maintenant la parole au représentant de la Chine, l'Ambassadeur Hu Xiaodi.

M. HU Xiaodi (Chine) (traduit du chinois) : Monsieur le Président, la délégation chinoise attache beaucoup d'importance à la prévention d'une course aux armements dans l'espace et maintient que la Conférence devrait rétablir un comité spécial au titre de ce point de l'ordre du jour, afin d'entamer des négociations de fond. En de nombreuses occasions, ma délégation a réaffirmé cette position. Elle a, sur ce thème, présenté au mois de mars de l'an dernier une proposition spécifique dont le texte a été publié sous la cote CD/1576. Aujourd'hui, d'ordre du Gouvernement chinois, je présente un document de travail intitulé "Position et suggestions de la Chine quant aux moyens de traiter, dans le cadre de la Conférence du désarmement, la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace". J'ai prié hier le Secrétaire général de la Conférence de le faire distribuer en tant que document officiel de la Conférence.

Je vais maintenant présenter dans leurs grandes lignes les principaux éléments de ce document de travail. Il est composé de quatre parties : vues de la Chine quant aux façons de traiter, dans le cadre de la Conférence du désarmement, la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace; vues de la Chine sur les instruments juridiques internationaux existants qui concernent la prévention d'une course aux armements dans l'espace; position fondamentale de la Chine sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace; et idées préliminaires sur les nouveaux instruments juridiques internationaux.

Premièrement, nos vues sur la façon de traiter la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. En tant que seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement, la Conférence devrait axer ses efforts sur les questions les plus urgentes et les plus essentielles, celles qui ont les plus grandes incidences sur la paix et la sécurité internationales au XXI^e siècle. La prévention d'une course aux armements dans l'espace est précisément l'une de ces questions et il est donc tout à fait justifié de la placer au plus haut rang de priorité dans l'ordre du jour de la Conférence.

(M. Hu Xiaodi, Chine)

À sa cinquante-quatrième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, une nouvelle fois à une écrasante majorité, une résolution sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Elle y réaffirme que la Conférence a un rôle primordial à jouer dans la négociation d'un ou de plusieurs accords multilatéraux visant à prévenir une course aux armements dans l'espace, et y invite celle-ci à rétablir un comité spécial dès que possible durant la session de cette année. Le fait qu'aucun pays n'ait voté contre cette résolution témoigne clairement de l'aspiration commune et du vif désir de la communauté internationale de prévenir une course aux armements dans l'espace. Dans un domaine connexe, l'Assemblée générale a adopté l'an dernier, de nouveau à une écrasante majorité, une résolution sur la préservation et le respect du Traité sur la limitation des systèmes antimissile balistiques.

Depuis que la Conférence a inscrit la prévention d'une course aux armements dans l'espace à son ordre du jour en 1982, elle a, notamment par l'intermédiaire du Comité spécial, accompli un travail utile sur des questions telles que les définitions, les principes, les traités existants et les mesures de confiance pertinents. Étant donné la gravité de la situation actuelle, la Conférence a toutes les raisons de rétablir un comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace et d'entamer sans retard des travaux de fond.

Ainsi, la délégation chinoise maintient que, comme cela a été proposé dans le document CD/1576, la Conférence devrait rétablir au titre du point 3 de son ordre du jour intitulé "Prévention d'une course aux armements dans l'espace", un comité spécial chargé de négocier et d'arrêter le texte d'un instrument juridique international interdisant l'essai, le déploiement et l'utilisation dans l'espace de toutes armes, de tous systèmes d'armes et de composantes de tels armes ou systèmes, afin d'empêcher l'implantation d'armes dans ce milieu.

Dans l'exécution de son mandat, le Comité spécial devrait prendre en considération tous les faits nouveaux pertinents, présents et futurs, et les propositions spécifiques présentées par toutes les parties. Comme étape préliminaire à la négociation et à la conclusion d'instruments juridiques internationaux, il pourrait également examiner toutes les autres questions pertinentes, telles que les activités militaires en cours et les faits nouveaux pertinents, ainsi que leurs incidences sur les efforts visant à prévenir une course aux armements dans l'espace; les insuffisances des instruments juridiques internationaux existants; les concepts et les définitions touchant la prévention d'une course aux armements dans l'espace; et les éléments de base des futurs instruments juridiques internationaux.

La délégation chinoise a pris note des nombreuses idées et suggestions concernant la prévention d'une course aux armements dans l'espace qui ont été présentées à la Conférence par diverses parties. Nous sommes d'avis que le nouveau Comité spécial devrait être un mécanisme global à composition non limitée, dans lequel toutes les parties pourront librement faire connaître leurs vues. Il faudrait définir clairement son objectif ultime : la négociation et la conclusion d'un ou de plusieurs instruments juridiques internationaux visant à prévenir la militarisation de l'espace et une course aux armements dans ce milieu.

(M. Hu Xiaodi, Chine)

Deuxièmement, la question des instruments juridiques internationaux existants. Plusieurs instruments juridiques internationaux se rapportent à la question de l'espace. On peut citer par exemple le Traité de 1963 sur l'interdiction partielle des essais, le Traité de 1967 sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, et le Traité de 1972 concernant la limitation des systèmes antimissile balistiques, conclu par les États-Unis et l'URSS. Ces instruments n'ont cependant pas été efficaces pour prévenir l'implantation d'armes et la course aux armements dans ce milieu. Certains d'entre eux prévoient des interdictions d'ampleur limitée et pèchent par de nombreuses lacunes et ambiguïtés. Certains n'ont pas été pleinement respectés, ou risquent d'être violés, modifiés ou même abrogés. La délégation chinoise pense donc que, tout en déployant des efforts pour renforcer les instruments juridiques internationaux existants, la communauté internationale doit également négocier de nouveaux instruments juridiques internationaux afin d'atteindre les objectifs de non-implantation d'armes dans l'espace et de prévention d'une course aux armements dans ce milieu. Le nouvel instrument juridique international à conclure devrait inclure comme éléments de base une interdiction des essais, du déploiement et de l'utilisation de tous les systèmes d'armes ou éléments de tels systèmes dans l'espace, et des limites concernant l'utilisation de satellites à des fins militaires.

Troisièmement, la position fondamentale de la Chine sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Dès 1985, la Chine a présenté au premier Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace un document d'information (CD/579) dans lequel elle indiquait sa position fondamentale à cet égard. Elle a toujours soutenu que l'exploration et l'utilisation de l'espace ne devraient servir qu'à promouvoir le développement économique, scientifique et culturel de tous les pays et profiter à l'ensemble de l'humanité. Elle a toujours été opposée aux courses aux armements, quel qu'en soit le type, dans l'espace ou ailleurs. Cette position de principe demeure inchangée. Nous soulignons que les puissances les plus avancées dans le domaine spatial ont des responsabilités particulières à assumer pour ce qui est de prévenir une course aux armements dans l'espace. Les pays concernés devraient s'engager à ne pas essayer, déployer ou utiliser d'armes, systèmes d'armes ou éléments de tels systèmes dans l'espace.

Quatrièmement, idées préliminaires sur de nouveaux instruments juridiques internationaux. Pour le moment, la délégation chinoise pense que les nouveaux instruments juridiques internationaux visant à prévenir l'implantation d'armes et une course aux armements dans l'espace devraient comprendre les éléments suivants : objectifs, obligations fondamentales, définitions, mesures nationales de mise en œuvre, coopération internationale en matière d'utilisations pacifiques de l'espace, mesures de vérification, mécanisme approprié pour le règlement des différends, mesures de transparence et articles à caractère procédural, tels qu'on les trouve couramment dans les instruments internationaux, portant par exemple sur les amendements, la signature, la ratification et l'entrée en vigueur. Notre document de travail indique les principales caractéristiques de ces articles, si bien que je ne les répéterai pas ici.

La délégation chinoise tient à souligner qu'il ne s'agit là que d'idées préliminaires qui pourraient être sources d'inspiration, favoriser des débats plus poussés et de nouveaux examens à

(M. Hu Xiaodi, Chine)

cet égard, et faciliter des négociations ultérieures. Ma délégation participera activement à de tels débats et négociations.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Chine de sa déclaration.

Je n'ai plus d'orateurs inscrits sur la liste pour aujourd'hui. D'autres délégations souhaitent-elles prendre la parole ? Il ne semble pas que cela soit le cas.

J'en viens donc maintenant à la question du programme de travail. J'ai le regret de devoir vous informer qu'aucune des trois options que j'ai présentées dans un contexte informel à la Conférence n'a recueilli un soutien unanime. Pour des raisons techniques, le projet de déclaration dont j'ai fait distribuer le texte hier matin et qui portait sur la nomination de deux coordonnateurs spéciaux au titre du paragraphe 5 d) de la décision CD/1036 n'est pas parvenu à tous les groupes suffisamment tôt pour pouvoir être examiné durant les réunions que ceux-ci ont tenues hier. Lors des consultations présidentielles tenues hier après-midi, le Coordonnateur du Groupe des 21 m'a informé que ledit Groupe, tout en maintenant la position officielle qu'il avait présentée lors de la séance plénière du 27 janvier, était prêt à accepter la nomination de deux coordonnateurs spéciaux en tant que décision autonome. En outre, le Groupe a apporté au texte un certain nombre de modifications, qui auraient dû, entre-temps, être portées à l'attention de toutes les délégations.

Distingués représentants, nous nous trouvons donc dans une situation nouvelle. Les consultations que j'ai menées depuis ont montré, ce qui n'est pas surprenant, que plusieurs délégations devront demander de nouvelles instructions à leur gouvernement et prendre une décision. Dans ces circonstances, je ne suis pas en mesure, pour le moment, de faire avancer le débat sur la question. Je le regrette beaucoup, mais je n'ai pas d'autre choix que d'en repousser l'examen à une date ultérieure. La règle citée dans la décision CD/1036 dispose, ou laisse entendre, qu'une décision concernant la nomination d'un ou plusieurs coordonnateurs spéciaux devrait être prise durant la deuxième moitié du mandat du premier président de chaque session, mais, en 1991, seule année où cette règle a été invoquée, la nomination a eu lieu durant le mandat du deuxième Président de la session. Mon successeur, à condition qu'il ait l'intention de faire de même et obtienne le soutien de la Conférence, pourrait ainsi, sur la base de ce précédent, aborder cette même question durant son mandat.

Une autre délégation désire-t-elle prendre la parole ? Je donne la parole à l'Ambassadeur du Mexique.

M. de ICAZA (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement votre résumé de la situation et je crains fort que le compte rendu qui en sera fait ne donne l'impression que c'est l'attitude du Groupe des 21 qui a empêché la Conférence de se prononcer sur votre projet de déclaration concernant la désignation de deux coordonnateurs spéciaux. J'interviens donc pour qu'il soit bien clair que, durant les consultations présidentielles

(M. de Icaza, Mexique)

d'hier, un coordonnateur de groupe a dit que les membres de son groupe n'étaient pas parvenus à un accord au sujet de ce projet de déclaration, qu'un autre coordonnateur a déclaré qu'il n'avait pas pu en faire parvenir le texte à tous les membres de son groupe, et que seul le Groupe des 21 a donné suite de façon positive et constructive à votre proposition.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur du Mexique, et j'apprécie sa clarification. Il n'était pas dans mes intentions de laisser entendre que le problème était dû au Groupe des 21. Je faisais seulement observer que celui-ci nous avait fourni une réponse, réponse positive, comme je l'ai dit, avec un certain nombre d'amendements à apporter au texte, amendements dont l'étude demandera néanmoins un certain temps. J'ai aussi dit que le processus n'était pas terminé et pourrait être poursuivi par mon successeur qui connaîtra parfaitement les positions des autres groupes, parce que je suis sûr qu'elles sont indiquées dans les rapports que vous ont fait parvenir les coordonnateurs de groupes.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Soutar du Royaume-Uni.

M. SOUTAR (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, étant donné que c'est la première fois que je demande la parole sous votre présidence, permettez-moi, pour commencer, de vous présenter les compliments de ma délégation pour l'énergie et la détermination avec lesquelles vous avez rempli votre rôle crucial en un moment particulièrement difficile. Permettez-moi également de vous dire que ma délégation regrette que les efforts que vous avez faits n'aient pas pu aboutir à un accord sur un programme de travail de fond.

Le Royaume-Uni trouve cette situation profondément décevante. Nous avons abordé la session de cette année avec l'objectif clef que nous visons depuis un certain nombre d'années, à savoir l'ouverture immédiate et la conclusion rapide de négociations concernant un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. J'avais donc jugé encourageant le rapport fait par l'Ambassadeur Luck lors de notre première séance, le 18 janvier, à propos des résultats des consultations intersessions qu'il avait menées conjointement avec vous, Monsieur le Président. Dans ce rapport, il parlait du sentiment très dominant parmi les délégations que la Conférence devrait commencer immédiatement à élaborer un programme de travail, et que les propositions informelles présentées l'an dernier par l'Ambassadeur Dembri, demeuraient notre point de départ. En cette même occasion, vous-même, Monsieur le Président, nous avez dit clairement que vous considériez aussi que la Conférence devait pour aller de l'avant rechercher un accord sur les deux questions en suspens du désarmement nucléaire et de l'espace.

Dans vos consultations ultérieures, vous deviez nous soumettre pour examen un certain nombre d'options, dont l'une aurait permis de nommer des coordonnateurs spéciaux chargés de traiter les questions du désarmement nucléaire et de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, tout en laissant à la Conférence la possibilité d'arrêter un programme de travail et de créer un comité spécial chargé des négociations concernant un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Cela aurait enfin permis aux États parties au TNP qui sont

(M. Soutar, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

également membres de la Conférence d'honorer l'engagement d'entreprendre des négociations sur un arrêt de la production de matières fissiles, énoncé dans le programme d'action défini dans la décision intitulée "Principes et Objectifs", adoptée lors de la Conférence d'examen et de prorogation du Traité sur la non-prolifération (TNP) de 1995.

Cinq ans plus tard, cet objectif commun n'a toujours pas été atteint, mais l'adoption d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles n'a pas perdu entre-temps de son importance. En fait, les événements survenus pendant les dernières années du siècle qui vient de s'achever font ressortir encore plus la nécessité d'un tel traité. Nous continuons de penser qu'il ne pourra y avoir d'interdiction mondiale effective et vérifiable des armes nucléaires, tant que l'on ne sera pas sûr que de nouvelles matières fissiles destinées à la fabrication de telles armes ne pourront pas être produites. Un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles apporterait une telle assurance et, les bases essentielles seraient ainsi jetées pour la réalisation d'un désarmement nucléaire mondial.

Le Royaume-Uni a donc été consterné lorsque des consultations informelles ont révélé qu'une délégation n'était plus disposée à se considérer liée par un engagement solennellement pris il y a cinq ans, ce qui rend impossible un consensus sur cette option particulière. Ceux qui s'efforcent de dresser des obstacles sur la voie de la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles ne font en rien progresser la cause du désarmement nucléaire, ils font seulement naître des doutes sur la sincérité de leur engagement en ce qui concerne le désarmement nucléaire.

Une autre conséquence fâcheuse de ce fait nouveau est que la Conférence s'est montrée incapable de nommer de nouveau un ou plusieurs coordonnateurs spéciaux chargés des questions touchant sa réforme, à savoir le réexamen de son ordre du jour, l'élargissement de sa composition, et l'amélioration et l'efficacité de son fonctionnement.

Lors des consultations informelles de la semaine dernière, j'ai fait valoir que la règle du consensus fournit une garantie essentielle pour la sauvegarde des intérêts des diverses délégations. Mais j'ai également dit qu'il ne faudrait pas que l'on permette que cette règle devienne une camisole de force, qui bloquerait toute possibilité d'effectuer un travail de fond lorsqu'il existe une réelle demande à cet égard. Comme notre distingué ancien collègue, l'Ambassadeur Peter Naray, de la Hongrie, je commence à craindre que le mot consensus n'acquière une nouvelle signification si la Conférence poursuit les pratiques qui sont devenues les nôtres au cours des deux dernières années.

Le Royaume-Uni désire donc joindre sa voix à celles, de plus en plus nombreuses, de délégations qui ont demandé la réforme de nos procédures. Je ne suis pas naïf au point de croire qu'une simple réforme de procédures conduirait nécessairement à l'accélération des progrès sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour. Vos consultations informelles n'ont que trop clairement montré comment la voie du progrès peut être bloquée faute de volonté

(M. Soutar, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

politique suffisante. Mais je rappellerai les mots du distingué Ambassadeur du Chili qui nous a dit, l'an dernier, que, même dans des circonstances extérieures qui ne prêtent pas à l'optimisme, la Conférence pourrait sortir de son état de paralysie. Il a ensuite proposé d'apporter à nos modes de fonctionnement quelques modifications simples qui, sans altérer le cadre procédural actuel, permettraient néanmoins à la Conférence d'effectuer un certain travail pour se préparer à engager enfin des négociations.

L'échec regrettable du processus de consultations que vous aviez lancé sur le programme de travail, Monsieur le Président, incite fortement ma délégation à penser qu'il serait bon de reprendre les idées présentées par l'Ambassadeur du Chili, et ma délégation serait disposée à travailler sur ces idées ainsi que sur d'autres avec les délégations qui se trouvent dans le même état d'esprit, même si, pour le moment, nous ne pouvons espérer aucun progrès au sujet des questions de fond de notre programme de travail. Je pense que ce serait le signe modeste, mais indiscutable, que certains membres au moins de la Conférence sont disposés à s'efforcer d'être à la hauteur des responsabilités que la communauté internationale nous a confiées.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Soutar de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées. Le prochain orateur inscrit sur ma liste est l'Ambassadeur de la Roumanie, M. Maxim.

M. MAXIM (Roumanie) : Monsieur le Président, comme vous l'avez annoncé tout à l'heure, effectivement notre Mission a été isolée du monde hier matin à cause d'une panne technique, ce qui nous a empêché de recevoir les communications et même de pouvoir envoyer des communications aux autres missions. Grâce au secrétariat, nous avons pu rattraper le retard, et hier soir nous avons été en mesure d'envoyer à nos collègues membres du Groupe des États d'Europe orientale le texte que vous avez diffusé hier matin ainsi que le texte préparé par le Groupe des 21. Ce matin, nous avons pu examiner brièvement ces deux textes. Je suis en mesure de vous dire que le Groupe des États d'Europe orientale approuve en principe, les deux propositions. Le Groupe aurait certainement eu besoin de discussions plus détaillées, mais, vu la situation que vous avez évoquée tout à l'heure, il semble que nous n'aurons plus le temps de nous concerter au sujet de cette question. Cependant, comme je vous l'ai dit, faisant preuve de souplesse et d'esprit de coopération, les membres de notre groupe ont donné leur accord de principe et sont désireux de coopérer et de contribuer davantage pour arriver à une solution généralement acceptable. Je tiens à saisir cette occasion, Monsieur le Président, pour vous remercier encore une fois pour les efforts que vous avez déployés durant votre présidence afin d'arriver à une solution, et je tiens également à assurer le nouveau Président de la coopération des membres de notre groupe.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Maxim de sa déclaration. Je vous félicite pour la façon dont vous avez rattrapé le retard dans la réception des informations, pour la rapidité avec laquelle vous les avez transmises à votre groupe et pour votre réaction très positive, pour laquelle je désire également remercier le Groupe par le biais de son Coordonnateur. J'ai maintenant sur ma liste l'Ambassadeur de la France.

M. de La FORTELLE (France) : Monsieur le Président, moi aussi, je voudrais à mon tour vous remercier beaucoup de tous les efforts que vous avez faits pendant votre présidence, des efforts nombreux, répétés, qui montraient une grande force de caractère et d'intelligence. Donc, ma délégation est d'autant plus désolée de voir que, probablement, ces efforts ne vont mener à rien. Ce n'est pas utile, je pense, de pointer le doigt vers tel ou tel, ce que je voudrais dire, c'est que ma délégation est de bonne volonté. Une option 4 qui consisterait simplement à nommer deux coordonnateurs spéciaux sur le désarmement nucléaire et l'espace est loin d'être idéale, et même loin d'être satisfaisante pour ma délégation parce que, comme l'a déclaré un orateur précédent, cette option ne tient pas compte de la priorité du traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Pour rendre hommage encore une fois à vos efforts et pour essayer de leur donner une suite concrète, je voudrais dire deux choses : d'une part ma délégation est prête à accepter votre projet de déclaration initial; et, deuxièmement, si les divergences dues à d'autres groupes, ou à un autre groupe, sur cette déclaration, ne pouvaient pas être surmontées, il serait peut-être possible de se passer de déclaration et, usant de vos prérogatives, de nommer avant la fin de votre présidence, deux coordonnateurs spéciaux sans déclaration, ou alors avec une déclaration minimale qui consisterait simplement à se référer au document CD/1036, paragraphe 5 d), et puis donner votre point de vue sur la durée de la mission de ces deux coordonnateurs et la fréquence de leurs rapports à la Conférence du désarmement. Peut-être y a-t-il encore, par ce moyen, une voie de sortie, je l'espère beaucoup, et en tout cas je vous remercie encore une fois et je vous souhaite bon courage jusqu'au dernier jour de votre mandat.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie Monsieur l'Ambassadeur de La Fortelle de sa déclaration et l'interprète comme étant un soutien à la présidence, ce dont je lui suis très reconnaissant. Malheureusement, j'ai dû accepter le fait que la Conférence ne tend pas vraiment à élargir le rôle et la compétence du Président, mais plutôt à les limiter autant que possible par une interprétation du règlement qui soit favorable à la Conférence en tant que telle et par la règle du consensus. Je pense que, dans sa déclaration, l'Ambassadeur Soutar a décrit la situation dont je pense aussi qu'elle est très regrettable, parce que les faibles progrès que nous pourrions faire avec l'aide de la présidence sont en grande partie entravés par ces faits nouveaux.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de l'Allemagne.

M. SEIBERT (Allemagne) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, au cours de la première partie de la session de cette année, alors qu'il était question de l'adoption de l'ordre du jour, ma délégation a déjà exprimé ses doutes et sa préoccupation au sujet de la façon dont la Conférence mène ses travaux. Nos longues chamailleries au sujet de la procédure à suivre n'ont rien fait pour dissiper ces doutes. Il est légitime que des délégations puissent avoir des interprétations différentes du règlement intérieur, mais nous ne devons pas oublier que l'objet du règlement est de faciliter nos travaux et non de les compliquer. Dans ce contexte, nous apprécions et louons les efforts que vous déployez, Monsieur le Président, pour surmonter les divergences et nous faire progresser vers des travaux de fond.

Je pense que nous devrions au moins être en mesure, dans un premier temps, de nommer de nouveau les coordonnateurs spéciaux, tous ceux au sujet desquels il existait déjà un accord l'an dernier. Comme je l'ai dit précédemment, ainsi que d'autres délégations, il s'agit, notamment, des coordonnateurs chargés des questions de la transparence dans le domaine des armements, des mines terrestres antipersonnel, de la réforme de la Conférence et de l'ordre du jour. Dans la

(M. Seibert, Allemagne)

décision que nous avons prise au sujet de l'ordre du jour, il est fait référence à des consultations sur le réexamen de l'ordre du jour, et je me demande quand ces consultations pourront avoir lieu si nous ne disposons pas des instruments nécessaires pour les mener. J'espère ainsi que lors de notre prochaine séance nous pourrions nommer à nouveau, à titre de première mesure, les coordonnateurs spéciaux, ce qui serait parfaitement conforme au paragraphe 5 d) du document CD/1036, puis passer à d'autres débats de fond.

Ma délégation, comme celle du Royaume-Uni, appuie fermement les buts de la Conférence, ainsi que le texte sur les principes et objectifs et le programme qui y est défini. Je ferai tout pour que ces buts soient atteints. J'espère que chacun fera preuve de la volonté politique et de la détermination nécessaires pour faire sortir la Conférence de cette situation de blocage.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur de l'Allemagne de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant de la Chine, l'Ambassadeur Hu Xiaodi.

M. HU Xiaodi (Chine) (traduit du chinois) : Monsieur le Président, pour ce qui est du programme de travail, j'aimerais faire les observations suivantes. Étant donné que cette réunion est officielle, mes observations seront consignées. Tout d'abord, la Chine considère que la conférence devrait répondre aux demandes qui lui ont été faites par l'Assemblée générale et aux aspirations de la communauté internationale. Autrement dit, elle devrait engager des négociations sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace et sur le désarmement nucléaire. Vu les circonstances, nous devrions également ouvrir des négociations concernant le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

La délégation chinoise trouve regrettable qu'en raison du refus de certaines délégations de négocier sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace et sur le désarmement nucléaire nous ne puissions nous mettre d'accord sur le programme de travail.

S'il nous faut absolument désigner des coordonnateurs spéciaux, alors après un examen approfondi de votre proposition de projet de déclaration du 9 février d'une part, et du texte et du modèle présentés par le Groupe des 21 l'après-midi du même jour d'autre part, ma délégation estime que ces derniers sont les plus raisonnables. La délégation chinoise appuie donc le texte et le libellé proposés l'après-midi du 9 février par le Groupe des 21. Je souligne que cela ne signifie pas que la position de base de la délégation chinoise a changé en ce qui concerne le point 1.

Enfin, pour éviter tout malentendu, il y a une question que j'aimerais clarifier. La délégation chinoise considère qu'au sein de la Conférence diverses parties estiment que la prévention d'une course aux armements dans l'espace, le désarmement nucléaire et le traité d'arrêt de la production de matières fissiles sont des éléments prioritaires du programme de travail. Nous ne pouvons faire autrement que traiter ces trois questions de façon approfondie et complète. Même si nous acceptons que deux coordonnateurs spéciaux soient désignés pour travailler sur les aspects organisationnels et juridiques de la prévention d'une course aux armements dans l'espace et du désarmement nucléaire, notre délégation continue de penser

M. Hu Xiaodi (Chine)

que le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles doit être un élément d'une solution complète de cette question. Sur la base de ce principe, ma délégation poursuivra sa coopération avec vous, Monsieur le Président, avec votre successeur et avec les deux coordonnateurs spéciaux, pour tâcher de trouver une solution globale, équilibrée, et donc équitable et raisonnable, aux questions de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, du désarmement nucléaire et du traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Chine de sa déclaration. Si j'ai bien entendu, elle ouvre peut-être des perspectives pour mon successeur.

Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant de la Fédération de Russie, l'Ambassadeur Sidorov.

M. SIDOROV (Fédération de Russie) (traduit du russe) : Monsieur le Président, étant donné que ce sont les derniers jours de votre mandat, je désire vous exprimer la gratitude de ma délégation pour vos récentes tentatives de trouver une issue à la situation inextricable dans laquelle la Conférence du désarmement se trouve malheureusement depuis si longtemps.

Aujourd'hui, j'aimerais indiquer les priorités de la Russie pour ce qui est des travaux de la Conférence du désarmement, pour faire en sorte que les participants à la Conférence en aient une meilleure compréhension. Notre principale priorité, en ce qui concerne les travaux de la Conférence, a été récemment et continue d'être la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous avons toujours considéré que la vie elle-même, les circonstances et les événements récents devraient faire comprendre à la Conférence du désarmement la nécessité urgente de s'attaquer à cette question. Nous avons souvent eu l'occasion, dans cette salle, à l'Assemblée générale et ailleurs, d'exprimer nos préoccupations quant à la situation dans ce domaine. Je tiens à rappeler qu'à l'initiative de la Russie et d'un certain nombre d'autres délégations l'Assemblée générale a adopté lors de sa dernière session une résolution, sur l'état du Traité ABM. Les événements des derniers mois n'ont pas réduit le caractère urgent de ce thème, ils l'ont même encore accentué. C'est pourquoi la délégation russe a demandé et continue de demander à la Conférence du désarmement de créer un comité spécial chargé de la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous considérons qu'il s'agit d'une question tellement importante qu'il convient de la régler sans retard. La Fédération de Russie profitera de l'une des prochaines séances officielles de la Conférence du désarmement pour faire une déclaration spéciale sur cette question.

Il est certain que l'une de nos autres priorités continuera d'être le rétablissement du comité sur l'interdiction de la production de matières fissiles, qui, comme vous le savez, a été créé en 1998. Nous regrettons qu'à ce jour, malgré des consultations et des négociations assez intensives, la Conférence ne soit pas encore parvenue à entamer des travaux de fond sur ces deux questions. Nous comprenons les difficultés qu'éprouvent diverses délégations au sujet de problèmes particuliers. En recherchant un consensus, la délégation russe s'est efforcée de faciliter la tâche du Président. C'est pourquoi, faisant preuve de souplesse dans notre approche tout en maintenant nos positions de principe, nous étions tout naturellement prêts, Monsieur le Président, à appuyer l'option 1 décrite dans le document que vous avez fait distribuer il y a quelques jours. Dans le

(M. Sidorov, Fédération de Russie)

même esprit, soucieux de sortir la Conférence de l'impasse, nous sommes prêts à appuyer votre proposition de désigner deux coordonnateurs spéciaux, conformément à la décision contenue dans le document CD/1036 de la Conférence du désarmement. Nous espérons, Monsieur le Président, que les futurs présidents de la Conférence poursuivront les consultations, et que les efforts engagés déboucheront sur des résultats durant les derniers jours de votre mandat, puis sous la présidence de l'Ambassadeur du Bangladesh qui va vous succéder.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Sidorov de sa déclaration, des paroles aimables qu'il m'a adressées et de la souplesse et de l'esprit constructif dont sa délégation a fait preuve pendant mon mandat, ainsi que de sa coopération.

La liste des orateurs est maintenant épuisée. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Il ne semble pas que cela soit le cas. Si vous le permettez, je ferai donc quelques observations pour conclure.

Distingués représentants, c'est maintenant la quatrième année que la Conférence est dans une impasse, mais la situation cette année n'est pourtant pas identique à celle des années précédentes. Je ne chercherai pas à déterminer si la situation est plus difficile qu'auparavant ou non. Une fois de plus, la Conférence a agi comme un sismographe enregistrant les événements qui se produisaient dans le monde. Personne ne pouvait s'attendre à quoi que ce soit d'autre. Nous ne fonctionnons pas dans une tour d'ivoire; la Conférence se fait l'écho de questions et d'enjeux plus vastes, et nous ne devrions pas nous en plaindre parce qu'il s'agit de sa raison d'être.

Je ne me faisais aucune illusion, lorsque j'ai accédé à la présidence, quant à nos chances de surmonter les obstacles existants. Mes espoirs étaient tout à fait modestes. Néanmoins, j'ai pensé que mon mandat m'obligeait à faire tout ce qui était en mon pouvoir pour exploiter la moindre marge de manœuvre ou, s'il s'avérait qu'il n'y en avait pas, pour le démontrer aussi clairement que possible à tous les participants.

Nous savons maintenant à quoi nous en tenir. Je pense qu'il s'agit là d'une condition préalable à la poursuite des travaux. En quoi ces travaux futurs pourraient-ils consister ? Il est plus difficile de répondre à cette question. Pour des raisons qui lui sont propres, la Conférence a rejeté dédaigneusement toute demi-mesure telle que l'adoption d'un programme de travail réduit. Si nous avions adopté un tel programme de travail, dans lequel l'un quelconque des trois points importants n'aurait pas été inclus, chacun d'entre eux étant jugé essentiel par un certain nombre de délégations, nous n'aurions pas obtenu beaucoup de résultats, mais nous aurions pu, au moins, travailler dans certains domaines. Il est vrai que nous n'aurions pas négocié un traité de limitation des armements, mais je continue de penser que nous aurions pu accomplir un travail utile. La Conférence a préféré se réserver jusqu'à ce que la situation change, en attendant un déblocage à une date ultérieure. Il s'agit là d'une décision parfaitement respectable, mais on ne pouvait naturellement pas s'attendre à ce que le Président lui-même adopte une telle position d'attentisme dès le début. La tâche du Président consiste à indiquer des possibilités de compromis, tant sur le fond qu'en ce qui concerne la procédure.

(Le Président)

J'accepte avec sérénité le fait que tous n'ont pas approuvé la façon dont j'ai agi; c'est le risque inévitable que l'on court lorsqu'on occupe cette position. Pourtant, je n'ai représenté les intérêts d'aucun groupe particulier. Le motif qui l'a emporté, dans mes efforts, a été de sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis déjà un certain temps, en fait depuis trop longtemps. Le bout du chemin que nous avons maintenant atteint est fortement barricadé. La présidence n'a pas le pouvoir de percer cette barricade. Seuls les efforts concertés de tous permettront d'y parvenir.

Je désire maintenant tous vous remercier, ceux qui ont accepté mes propositions et ceux qui les ont rejetées, ceux qui ont appuyé mes efforts et ceux qui ne leur ont trouvé que peu d'utilité, parce que tous ont consacré beaucoup de temps aux réunions et aux consultations concernant les initiatives de la présidence. Je remercie le secrétariat, tout d'abord le Directeur général de l'ONUG et Secrétaire général de la Conférence, M. Vladimir Petrovsky, pour ses encouragements inlassables et l'intérêt qu'il porte à l'avenir de la Conférence; M. Abdelkader Bensmail, pour ses conseils discrets; et tous les autres membres du secrétariat, y compris les interprètes, pour leur patience et leur dévouement. Je confie maintenant la présidence à mon successeur, l'Ambassadeur Iftekar Chowdhury, du Bangladesh, auquel je ne peux que présenter mes meilleurs vœux. Connaissant sa bonne humeur qui ne se dément jamais et son style personnel de diplomatie de charme, il se pourrait qu'il ait davantage de chances que je n'en ai eu de parvenir à un résultat. C'est en tout cas ce que je lui souhaite.

La prochaine séance plénière aura lieu le jeudi 17 février, à 10 heures, dans cette même salle.

La séance est levée à 11 h 25.